

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION
CLASSEE**

**Projet de construction d'un entrepôt logistique
CONCERTO DEVELOPPEMENT**

**Compléments
en réponse au courrier du 1er aout 2022
Réf. SC/2022-08/496**

sur la commune de BEUCAIRE (30)



Les réponses aux demandes de complément figurent en bleu.

Observation 1 :

1. Indiquer les communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet, en application de l'article R. 512-46-11 du Code de l'environnement ;

Réponse :

Les communes comprises dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet sont **BEUCAIRE** et **TARASCON**.

Observation 2 :

2. Mentionner les rubriques IOTA de la nomenclature loi sur l'eau, proches ou connexes à l'installation ;

Réponse :

Les rubriques IOTA proches ou connexes à l'installation sont présentées dans le tableau suivant :

| Installations, ouvrages, travaux et activités | Rubrique | Installations concernées | Régime |
|--|----------------|--|----------|
| <p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol. <i>La surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</i> Supérieure à 20 hectares..... A Comprise entre 1 et 20 hectares D</p> | 2.1.5.0 | La surface totale du projet sera d'environ <u>3,9 ha.</u> | D |
| <p>Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau 1. Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000.....A 2. Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m².....D</p> | 3.2.2.0 | La surface soustraite sera d'environ <u>1,5 ha</u> | A |

Nota : Les plans d'eau relevant de la rubrique 2.1.5.0 ne rentrent pas dans le périmètre de la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature "eau".

Observation 3 :

3. Fournir la modélisation hydraulique 2D nécessaire pour apprécier de la compatibilité de la rubrique IOTA 3.2.2.0 (remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau) ;

Réponse :

La modélisation hydraulique 2D est présentée en **Annexe 1**.

Les conclusions de cette étude sont reprises ci-après :

« L'incidence du projet (modifié par nos soins) sur la zone inondable du Rhône pour la crue de référence est nulle sur le lit mineur du Rhône et négligeable dans le champs majeur. Il convient que les cotes voiries proposées soient respectées afin de laisser une transparence hydraulique des flux par le Nord du bâtiment. »

Les modifications (propositions d'aménagement – cf. Annexe 1 - chapitre 3) identifiées dans cette étude ont été prises en compte et intégrées au projet.

Observation 4 :

4. Joindre l'avis du maire de la commune de Beaucaire concernant le type d'usage futur et la remise en état du site lors de la cessation d'activité ;

Réponse :

L'avis du maire de la commune de Beaucaire est présenté en **Annexe 2**.

Observation 5 :

5. Confirmer qu'aucune installation de combustion (chaudière) ne sera mise en place dans l'entrepôt et par conséquent l'absence de rejets atmosphériques liés à la chaudière (Pièce jointe n°8 – page 11 et 19).

Réponse :

CONCERTO DEVELOPPEMENT confirme qu'aucune chaudière ne sera mise en place dans l'entrepôt.